ville de
Saint Nicolas *lez Arras*

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Arras Nord

Publié le 4.11.2026

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**n°26/024**

Date de convocation
**Mercredi 7 Octobre**

L'an deux mil vingt six
le **Jeudi 15 Octobre** à 18 Heures
la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale s'est réunie
au Centre Social et Culturel Chanteclair sous la Présidence d'Anne-Caroline RATAJCZAK

Nombre de conseillers
Exercice : 16
Présents : 12
Votants : 15

**Etaient présents** : Mme Anne-Caroline RATAJCZAK – Mme Marie-Antoinette DESHORTIES – Mme Haddy N'JEE – M. Benoît KURCZ – M. Arnaud LEBOEUF – Mme Karine BEAUMONT - Mme Bernadette PRUVOST - Mme Marie-Thérèse SEINE - Mme Marie BARBOSA – Mme Clio GRECO-BRUNEEL- Mme Yveline LOURDEL - M. Victor CARDON.

**Excusés** : M. Stéphane FOURNIER qui donne pouvoir à Mme RATAJCZAK– – Mme Martine DUQUESNOY qui donne pouvoir à Mme DESHORTIES - Mme Hanène NEBATI - Mme Marguerite BUIRE qui donne pouvoir à Mme BARBOSA

**Objet : Projet de Réussite Educative - Renouvellement du dispositif 2027**

Madame la Présidente expose :

Par délibération du 22 Décembre 2005, le conseil d'administration a donné l'autorisation de déposer auprès des services de l'Etat et des partenaires associés la candidature de la ville pour la réalisation du Projet de Réussite Educative de Saint Nicolas lez Arras.

La création du dispositif a permis la mise en œuvre du projet et de parcours éducatifs proposés à plusieurs enfants et familles.

Chaque année, le dossier de reconduction reprenant le diagnostic, les enjeux et objectifs du PRE est déposé auprès des services de l'Etat, dans le cadre du contrat de ville, en tenant compte des priorités de la Direction Départementale de l'emploi du Travail et des Solidarités (DDETTS) et auprès des services de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de Calais.

Aussi, à ce jour, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Président à :

- déposer le renouvellement du dossier auprès des services de l'Etat et des partenaires associés notamment la Caf pour la continuité des actions au titre de l'exercice 2027,
- signer les conventions partenariales et financières ainsi que tout autre document relatif à ce dossier,
- solliciter les subventions auprès des différents partenaires financeurs.

*Après délibération le Conseil d'administration à l'unanimité, adopte les propositions de Madame la Présidente,*

Certifié Exécutoire,
Transmis en Préfecture
Saint Nicolas-lez-Arras,
Le 15 Octobre 2026
La Vice-Présidente du C.C.A.S

C.C.A.S DE SAINT-NICOLAS (PAS-DE-CALAIS)

Accusé de réception en préfecture
062-266207646-20261015-26024-DE
Date de télétransmission : 02/11/2026
Date de réception préfecture : 02/11/2026